

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 10 octobre 2008

Service instructeur

Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

10^{ème} Commission - N°CG-2008-4-10-1

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques
Direction des Finances

**POURSUITE DU PROJET SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DU
RHIN SUPERIEUR [SIGRS] – 2008-2011**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet Interreg III "Système d'Information Géographique de l'espace du Rhin Supérieur" entre octobre 2005 et juin 2008. Il est proposé de reconduire cette maîtrise d'ouvrage et le financement de cette initiative pour la période 2008-2011.

Le projet SIGRS a pour objet de doter les membres de la Conférence du Rhin Supérieur d'une base de données géographiques commune et d'un outil d'analyse cartographique compatible couvrant l'ensemble du territoire sous mandat.

Le Département du Haut-Rhin en a assuré la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet Interreg III entre octobre 2005 et juin 2008 (Cf. délibération 2005/IV - 11e/17 du 20 octobre 2005).

Le Comité Directeur de la Conférence du Rhin Supérieur a décidé lors de la rencontre du 13 octobre 2006 à Jockgrim de reconduire le projet SIGRS sous maîtrise d'ouvrage départementale. Suite à cette séance, l'ensemble des partenaires s'est donc engagé à poursuivre financièrement le projet, dans un premier temps sur une période de trois ans (2008-2011).

Cette initiative, dotée de 360 000 € pour cette seconde période triennale, réunit l'ensemble des partenaires de la Conférence du Rhin Supérieur : 40 000 € étant respectivement pris en charge annuellement par chaque pays membre et financés de la manière suivante :

Département du Haut-Rhin :	10 000 €
Département du Bas-Rhin :	10 000 €
Etat français :	10 000 €
Région Alsace :	10 000 €
Land de Bade-Wurtemberg :	30 000 €
Land de Rhénanie-Palatinat :	10 000 €
Canton de Bâle-Ville :	15 000 €
Canton de Bâle-Campagne :	15 000 €
Canton d'Argovie :	6 000 €
République et Canton du Jura :	4 000 €

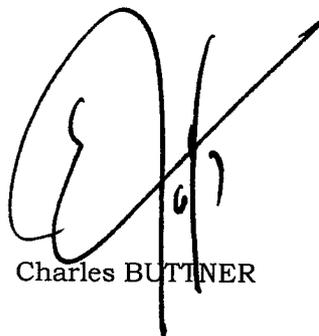
Afin de pouvoir assurer le portage de cette initiative, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondants en dépenses et en recettes en fonction du budget prévisionnel établi.

Au final, l'ensemble des contributions des partenaires autres que le Département du Haut-Rhin s'élèvera à 330.000 € contre une contribution du Département de 30.000 €, sur cette période de trois ans.

Je vous propose en conséquence l'inscription :

- d'une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 111 000 € et des crédits de paiement pour l'exercice 2008 à hauteur de 8 500 € sur le programme F015 répartis de la manière suivante :
 - 8 000 € à imputer sur le chapitre 011 - nature 62268
 - 500 € sur le chapitre 011 - nature 6236.
- d'une autorisation de programme de dépenses d'un montant de 39 000 € et des crédits de paiement pour l'exercice 2008 à hauteur de 4 000 € sur le programme F015, chapitre 21 - nature 2188.
- d'une autorisation de programme de recettes d'un montant de 35 750 € et des crédits de paiement pour 2008 de 11 916,35 € sur le chapitre 13.
- d'une autorisation d'engagement de recettes de 294 250 € et des crédits de paiement pour l'exercice 2008 à hauteur de 98 083,35 € à imputer sur le chapitre 74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTINER